

L'an deux mille vingt six, le dix avril à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 1 avril 2026 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 38

Nombre de votants : 39

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, David MULLER 2ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Hervé VAN COLEN 5ème Vice-Président, Jacques MARIE 6ème Vice-Président, Roméo FROT 7ème Vice-Président, Claude BENOIST 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, Pascal FEMINIER, Véronique BOURNE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Cyrille MAUPAS, Pierre-Alain DE MALLERAY, Ihsane ROUX, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Bruno ARNOULD, Anouchka DIDIER, Dominique VAUTIER, Rodolphe DUGON, Nathalie DE FOUQUIERES, Marjorie MOREL, Daniel HARACHE, Fabienne RUBIN, Olivier LE LAY, Brigitte POULETTY-LEFEBVRE, Nicolas SAUVAGE, Christine BONNIEUX, Philippe JUBERT, Nathalie DALLONGEVILLE, Jean-Michel BROGNIEZ, Rémy PAPOZ

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Anne LIMOGES, pouvoir à François PEDRONO

Monsieur Roméo FROT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D040_100426

PROPOSITION DE COMMISSAIRES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)

Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A du Document III du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération en date du 10 avril 2026 du conseil de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie décidant de la création d'une commission intercommunale des impôts directs ;

Vu la liste de commissaires et leurs suppléants proposée par les communes ;

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressé par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition de ses communes membres.

Il est demandé au Conseil, de bien vouloir :

- proposer, au Directeur départemental des finances publiques, la liste des candidats ci-dessous, pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.

Communes	Titulaires	Suppléants
Bénerville-sur-Mer	- Jacques MARIE	- Georges BERANGER
Blonville-sur-Mer	- Claude BENOIST - Pascal FEMINIER	- Emmanuelle HONOREZ-BRULE - Caroline ENSERGUEIX
Deauville	- Pascal LEBLANC - Pierre MERLIN	- David EZVAN - Laurent AELION
Saint-Arnoult	- François PEDRONO - Marcel VADROT	- Flore CASTEL - Alain CABOULET
Saint-Gatien-des-Bois	- Philippe LANGLOIS - Ihsane ROUX	- Bruno ARNOULD - Pauline BOTTARD
Saint-Pierre-Azif	- Françoise LEFRANC	- Valérie TOUTAIN
Touques	- Dominique VAUTIER - Rémi ANGOT	- Corinne HELENNE - Elodie LANDEAU
Tourgéville	- Nizar AMER - Bertrand LEBRETON	- Jean-Christophe PRUVOST - Bertrand PICOT
Trouville-sur-Mer	- Emmanuel MILLARD - Laurent DUMAS	- Raphaël SIEMDAJ - Daniel HARACHE
Vauville	- Régine CURZYDLO	- Alain HOUSSAYE
Villers-sur-Mer	- Roméo FROT - Brigitte LEPELTIER	- Etienne MAHEUT - Laurent REYMOND
Villerville	- Michel MARESCOT	- Rémy PAPOZ

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org
f in   

PROPOSE au Directeur départemental des finances publiques, la liste des candidats telle que définie ci-dessus, pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



Roméo FROT
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par Philippe
AUGIER
Date de signature : 18/05/2026
Qualité : Président



Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville